

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023
--	---

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-neuf novembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; CHENEVAL Jean-Pierre à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ; de VAUR Florence à GOY Corinne

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame BOCHATON Maryse est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentée : 6
Votants : 25

Délibération n° D2023_089 – FINANCES

Demande de subvention au titre de la DETR – Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

La commune de Viuz-en-Sallaz porte le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes Cheneval-Pallud, construite en 1987. Outre la rénovation thermique du bâtiment et le besoin de sobriété énergétique nécessaire, en particulier dans la période que nous traversons, ces travaux participeront à asseoir la fonction de centralité de la commune de Viuz-en-Sallaz, en particulier dans le cadre de son programme Petites Villes de Demain. En effet, ce projet vise à améliorer les conditions et la qualité d'accueil des manifestations, qu'elles soient municipales, associatives ou privées, lesquelles sont intrinsèquement liées à la vitalité et au dynamisme de la commune.

Pour mener à bien ce projet, la commune de Viuz-en-Sallaz sollicite ce jour une aide de l'Etat au titre de la DETR pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes Cheneval-Pallud.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT
Études	35 000,00 €
Travaux	732 492,00 €
Maîtrise d'œuvre, assistance technique	93 800,00 €
Total HT dépenses prévisionnelles	861 292,00 €

Financement prévisionnel				
Source	Nature du financement	Montant prévisionnel	Taux	Demandée / attribuée
Etat	DETR	215 323 €	25%	Demande effectuée en novembre 2023
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Contrat Région	100 000 €	11,6%	Fiche de recensement de projet transmise à la Région
Département de la Haute-Savoie	CDAS	70 000 €	8,1%	Demande effectuée en mai 2022
Autres financements	CEE	5 000 €	0,6%	À demander
Autofinancement		449 219 €	54,7%	
Total HT financement prévisionnel		861 292 €	100%	

Calendrier prévisionnel :

Etudes d'AMO, diagnostic énergétique et Maîtrise d'œuvre : 2022-2023

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : mars 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : novembre 2024

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant prévisionnel du projet et son plan de financement
- **SOLLICITE** l'aide maximale de l'Etat au titre de la DETR sur le projet présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON



La secrétaire de séance

Maryse BOCHATON

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 08/12/23

Publication en ligne le 08/12/23

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS